



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes de réalisation, des nécessités techniques, réglementaires ou administratives, tant en ce qui concernent les dimensions libres, les éléments d'équipement et les réseaux divers. Les surfaces indiquées sont approximatives et les surfaces de placards sont incluses dans celles des pièces attenantes. Les retombées, faux-plafond, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (Art.4.1)





LE WINSTON

ARCHITECTES

ANMA

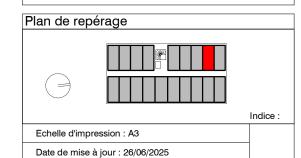
Construction d'une résidence étudiante



Bat	Niveau	APT n°	Type
C1	R+3	C1_304	Studio

Désignation	Surface
СН	10.24 m ²
DGT	4.37 m ²
SDE	3.60 m ²
SURFACE TOTALE	18.21 m ²

Légende Faux-plafond VR: VRE: Volet roulant électrique EP: Eau pluviale PF: Porte fenêtre HSP: Hauteur sous plafond Dalle sur plots GC: Garde corps Radiateur Electrique La surface des placards est comptabilisée dans la surface de la piece



Kitchenette